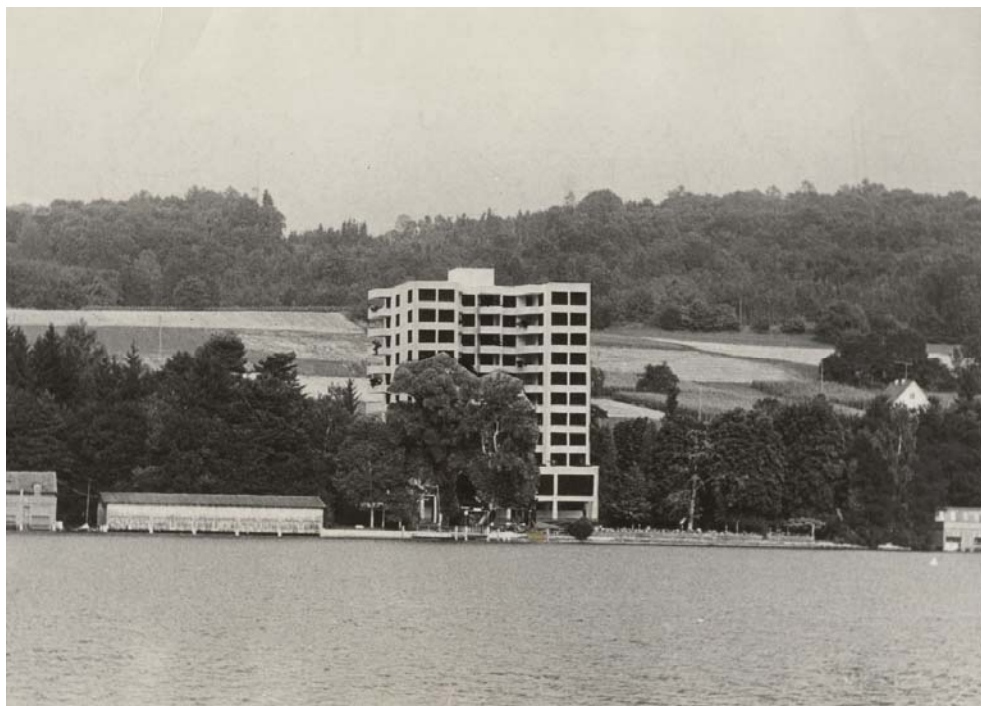


## Cas Hallwilersee AG



(Photomontage: Landschaftsschutzverband Hallwilersee)

### **Chiffres et faits:**

Le lac Hallwilersee, oxygéné artificiellement, est le seul grand lac en Argovie et représente une véritable carte de visite pour le canton. Les rives non construites et le paysage sauvage offrent d'importants espaces de détente.

Lorsque l'auberge communale traditionnelle, située à proximité du débarcadère de Meisterschwanden, a brûlé en 1971, un projet de reconstruction a été lancé. Celui-ci prévoyait un bâtiment de 11 étages. L'association pour la protection du paysage de Hallwilersee (Landschaftsschutzverband Hallwilersee LSVH) a fait recours contre ce projet de reconstruction, car un tel bâtiment avait un impact beaucoup trop lourd dans un paysage sensible et digne de protection.

## Raison de l'intervention

Le projet de construction était situé dans une zone spéciale qui fait objet de la mention suivante dans le décret de protection du Hallwilersee : « dans la zone spéciale, seules sont autorisées les constructions et les installations d'utilité publique pour accéder au lac et à la rive. L'architecture de ces constructions et installations doit être adaptée au paysage environnant. » La LSVH s'est basée sur ce décret pour argumenter qu'un immeuble n'était pas adapté et dérangerait dans le paysage du lac Hallwilersee.

## Chronologie

**1971** Projet de nouvelle construction d'un immeuble de 11 étages à Meisterschwanden.

**1972** Révision du projet de reconstruction avec seulement 3 étages. La LSVH a pu empêcher l'aménagement des rives pour le trafic automobile.

**2.7.1975** Recours de la LSVH contre une autorisation de construire des immeubles d'habitation car ils ne respectaient pas le principe d'utilité publique de la zone.

**26.9.1975** Les promoteurs renoncent à l'installation d'immeubles d'habitation.

**Milieu des années 90** Un projet de construction d'un bâtiment de quatre étages est déposé. Après de longues négociations avec l'office des constructions du canton, la commune de Meisterschwanden et la LSVH, le Tribunal administratif tranche en faveur de l'agrandissement de l'Hôtel le 24.3.1997.

**2008** Un deuxième projet d'agrandissement qui prévoyait une construction au sud du bâtiment déjà agrandi, dans la zone de protection, a été qualifié de non conforme par la commune et le canton. Entre-temps un projet alternatif, situé derrière l'hôtel et conforme à la zone, a été déposé.

## Liens/Personne de contact

Erich Leuthold, Landschaftsschutzverband Hallwilersee, Tel. 056 667 16 43